

# Certificat de Spécialisation

## CONDUITE DE LA PRODUCTION DE PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES



*Devenez expert du PPAM : un savoir-faire naturel et durable !*

**RNCP34675**

**Formation Niveau 4**

**(Contrat Apprentissage ou Professionnalisation)**

**Taux de réussite :**  
100%

**Taux d'insertion à 6 mois :**  
10%

**Taux de poursuite d'études :**  
0%

**Taux d'appréciation des  
bénéficiaires :**  
100%

*Données session 2023*

L'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand est un établissement d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe 3 centres de formation : le lycée, le CFAA pour les formations en apprentissage et le CFPPA pour les formations adultes.

**Idéalement situé**, proche de la gare, desserte directe par autocars. A 10 km de Nîmes, ville étudiante agréable au patrimoine riche.

L'AgroCampus dispose d'un **internat** et d'un **service restauration**.

### Point +

- **Des infrastructures sur site** (parc paysager, exploitation agricole et salles spécialisées) qui facilitent les apprentissages. Le travail sur les outils numériques spécifiques et sur le terrain.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

**Référente inclusion :** Mme MONTERO Sandrine -  
[sandrine.montero@educagri.fr](mailto:sandrine.montero@educagri.fr)



## PRÉSENTATION

& objectifs de la formation

Ce certificat de spécialisation s'adresse aux Responsables d'Entreprises Agricoles actuels ou futurs souhaitant diversifier leur production dans un souci de préservation et de valorisation de la biodiversité. Durant la formation, les futurs producteurs de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) développeront des compétences et des connaissances en :

- Pilotage technico-économique des cultures PPAM
- Intervention liée à la production de PPAM
- Séchage et Distillation
- Conditionnement et Stockage
- Cueillette de Plantes sauvages

### Objectifs de la formation :

- Piloter et produire des PPAM dans des conditions optimales
- Assurer la production de PPAM commercialisables
- Cueillir des plantes sauvages au stade optimal



## PUBLIC CONCERNÉ

& conditions d'inscription

### Contrat en Alternance :

Contrat d'apprentissage : avoir entre 16 et 30 ans ou plus en cas de reconnaissance de travailleur handicapé et répondre aux conditions des prérequis.

Contrat de Professionnalisation : justifier de deux années d'activité professionnelle à temps plein

### Formation continue :

- Demandeurs d'emploi : Être inscrit à France Travail
- Salariés : Nous consulter

**Préinscription en ligne** - Entretien de positionnement avec les acteurs en charge du recrutement du centre de formation

**Inscription définitive en alternance** : avoir signé un contrat en alternance avec un employeur pour confirmer son inscription au CFA ou avoir un accord de financement de la formation.

**Inscription définitive en formation continue** : suite à accord de financement ou validation conseiller France Travail.



## QUALITES REQUISES

& prérequis

**Qualités requises :** Avoir des capacités de gestion et d'organisation, le goût pour le travail en plein air et de l'habileté manuelle, le sens des relations humaines et du commerce.

**Prérequis :** Etre titulaire d'un diplôme du domaine agricole (exemple : BP REA, Bac Pro CGEA, BTS ACSE...) et/ou justifier d'une expérience professionnelle tous secteurs.



## CONTENUS DE FORMATION

& blocs de compétences

3 blocs de compétences constituent la formation (dont 1 optionnel) :

- **Assurer le pilotage technico-économique de la culture de PPAM (RNCP34675BC01) :**

- Repérage d'une parcelle propice à l'installation de la culture
- Planification de l'assolement et des activités
- Gestion de l'enherbement, des besoins en eau, de la fertilité des sols
- Observation des parcelles cultivées

- **Réaliser les interventions liées à la culture de PPAM (RNCP34675BC02) :**

- Travaux de semis et de plantations
- Mise en œuvre de l'irrigation
- Réalisation d'opérations de multiplication
- Récolte
- Mise en œuvre de processus de séchage
- Contrôle du fonctionnement de l'alambic et de la production d'huiles essentielles

- **OPTION : Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages (RNCP34675BC03)**

- Sélection des sites (prospection)
- Prélèvements des plantes
- Préservation des propriétés des plantes récoltées

- **Les + de la formation :**

- Formateurs producteurs de PPAM
- Démarches de bases à la création d'Entreprise Agricole



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

& validation de bloc(s) de compétences

Epreuves d'examen tout au long de la formation organisées par l'équipe pédagogique du centre. Tous les blocs de compétences font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Seul le bloc de compétence n°3 (cueillette de plantes sauvages) est organisé pour être validé indépendamment des autres blocs.

Organisme certificateur : Ministère de l'Agriculture via les jurys d'examen organisés par le service régional.

Pour toute demande de renseignement et démarches d'inscription contactez Mme Laurine ROCHEBLAVE

MORGAVI : [laurine.morgavi@educagri.fr](mailto:laurine.morgavi@educagri.fr)

**PRÉINSCRIVEZ-VOUS**



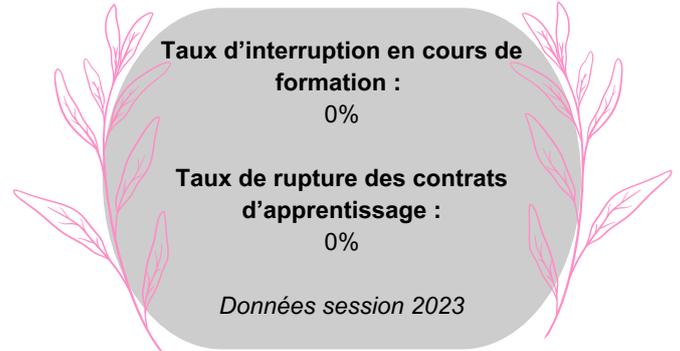
## FORMATION

**Alternance :** 560 heures sur 1 an soit 16 semaines de formation en centre de mars à octobre.

**Formation Continue :** 560 heures soit 16 semaines de formation en centre de mars à octobre et 12 semaines de stage en entreprise.

100% en présentiel

**Les modalités d'adaptation possibles :** Le CS étant un parcours complémentaire, il n'y a pas d'adaptation possible du parcours de formation.



## DÉBOUCHÉS

& poursuite d'études

**Poursuite d'études possibles :** Autre Certificat de Spécialisation

**Les emplois accessibles sont :**

- Producteur de PPAM
- Responsable culture spécialisée en PPAM
- Ouvrier qualifié en PPAM
- Cueilleur



## TARIFS

Financement & rémunération

**Tarifs de Formation :**

- Apprentissage secteur privé : 8 843€/an
- Apprentissage secteur public : 7 500€/an
- Financement individuel : 16€/heure

**Modalités de financement :**

- Apprentissage : **Gratuité pour l'apprenti** car prise en charge OPCO et entreprise
- Contrat de professionnalisation : Prise en charge OPCO et entreprise
- **Gratuité pour les demandeurs d'emplois** car prise en charge à 100% si acceptation par la Région Occitanie.
- Transition professionnelle et autres : Nous consulter

**Informations rémunération :**

- Rémunération des apprentis : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- Rémunération du contrat de professionnalisation : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>
- Autres : nous consulter

Mise à jour le 28 janvier 2025 - Fiche RNCP valable jusqu'au 01.07.2028